



Le recteur de l'académie de DIJON

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu le procès-verbal du dépouillement du scrutin établi le 9 décembre 2022 ;

Vu les propositions nominatives des organisations syndicales ayant obtenu des sièges ;

ARRÊTE

Article 1 :

La Commission Consultative Paritaire des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves est, à compter du 9 décembre 2022, ainsi constituée :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires

- Monsieur Cédric PETITJEAN
Directeur des ressources humaines

- Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER
Chef de la division des personnels
enseignants

- Monsieur David VERGNEAU
Chef de la DPAES

- Madame Annette FRANCOIS
Responsable de la cellule de gestion des
ressources humaines

- Madame Anne GUENE-ZAEPFEL
Cheffe de bureau de la DPE 1

Membres suppléants

- Madame Elisa MOMY
Cheffe de bureau de la DPE4

- Madame Aude BURTIN
Cheffe de bureau de la DPE 2

- Madame Laurence EGASSE
Cheffe de bureau de la DPE 3

- Madame Isabelle DURAND-ROUX
Cheffe de bureau de la DPAES 2

- Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU
Chef de la division des personnels
DSDEN 71

Représentants du personnel :

Membres titulaires

- Madame Nesrine BARKAOUI
AESH
Lycée Niepce-Balleure de Chalon-sur-Saône
FSU

- Madame Cécile VOISOT
AESH
Collège Paul Fort de Is-Sur-Tille
FNEC FP FO

- Monsieur Soufiane KHARBACH
AED
Collège Paul Bert d'Auxerre
FNEC FP FO

- Monsieur Yann LEBRUN
AESH
Collège Vivian Denon de St Marcel
CGT Educ'action

- Madame Christelle TURPIN
AED
Collège Gaston Bachelard de Dijon
SE UNSA

Membres suppléants

- Monsieur Jérôme RAMEAU
AED
Collège François de la grange de Liernais
FSU

- Mme Nathalie LATURAZE
AESH
Collège Henri Vincenot de Louhans
FNEC FP FO

- Mme Najoua MARCHOUD
AED
Collège Paul Bert d'Auxerre
FNEC FP FO

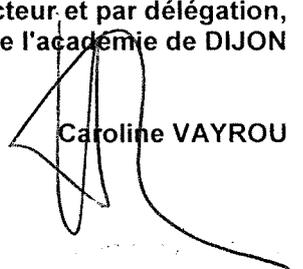
- Madame Céline LEHENOFF
AED
Lycée Hippolyte Fontaine de Dijon
CGT Educ'action

- Madame Christine CERDAN
AESH
EREA Beaune
SE UNSA

Article 2 : la secrétaire générale de l'académie de DIJON est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à DIJON, le 17 mai 2023

**Pour le recteur et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de DIJON**


Caroline VAYROU